

—Va, ma chérie, dit la mère en l'embrassant, bientôt je te rejoindrai là-bas.

Et, comme le docteur lui tâta le pouls :

—N'est-ce pas, docteur, que vous me permettrez bientôt de partir ?

Le brave homme, tout embarrassé, regarda son compagnon du coin de l'œil.

—Oui, certainement... certainement... bientôt... si M. le juge d'instruction le permet aussi.

Mais cette invite laissa le juge impassible.

Dès que les étrangers se furent retirés, il reprit pour la dixième fois son éternel interrogatoire.

Seulement, on eût dit que l'évolution de sa pensée se reflétait déjà dans sa parole.

Dès la troisième question, Ismérie sentit avec une indicible terreur qu'elle n'était plus interrogée comme témoin.

Alors, en quelle qualité l'interrogeait-on ?

Ni sa conscience, ni son intelligence ne purent lui répondre.

Le juge lui demanda de s'expliquer sur une somme de 1,500 francs disparue de sa caisse.

Puis sur le brouillon de lettre trouvé dans son bureau, puis encore sur l'indication de rendez-vous fournie par le carnet de l'usurier.

Après une lutte cruelle contre elle-même, Mme Morin prit le parti tardif de tout raconter.

Elle dit le vol qu'elle avait constaté, quoique rien n'eût été forcé dans la serrure du bureau, ni dans celle de la caisse ; le projet irréalisable qu'elle avait formé d'assumer la responsabilité pécuniaire de ce vol plutôt que d'encourir le mécontentement et peut-être le renvoi de M. Forster ; la lettre qu'elle voulait écrire à son frère de lait, Pascal de Guerras, pour lui demander de compléter la somme qu'elle espérait emprunter au fils aîné de Pierre Pique, le passeur ; enfin, comment, laissant le brouillon commencé, elle avait tenté vainement de trouver de l'argent chez Pique, dans cette fatale soirée.

Ces explications avaient le tort immense de venir trop tard, lorsque déjà, dans les convulsions de l'interrogatoire, elles pouvaient paraître le résultat de la réflexion et l'habile arrangement d'une imagination fertile.

—Dans la phase nouvelle où cette affaire entre désormais, conclut le juge, nous devons procéder à votre arrestation.

—A mon arrestation !... à moi !... cria la jeune veuve en levant les bras sur sa tête. A moi !... Oh ces pressentiments de tout à l'heure !

—Est-elle en état de supporter le régime de la prison, docteur ?

—Avec quelques adoucissements... répondit l'excellent homme.

—Mon arrestation ! répétait toujours Ismérie. De quoi suis-je donc accusée ?

Et toute frémissante :

—De vol ?... On m'accuse de vol ?

—Et d'assassinat, répondit durement le juge qui espérait faire jaillir la vérité de la stupeur.

Ismérie ne prononça pas un mot. Ses yeux se dilatèrent, son corps se raidit et tomba renversé sur le lit.

—Allons, dit le juge avec contrariété, nous voici retardés d'un jour.

—Vous l'avez voulu ! dit le docteur en s'empressant auprès d'Ismérie.

Les sels énergiques qu'il lui fit respirer provoquèrent une réaction presque immédiate.

La veuve, en reprenant ses sens, reprit aussi la parfaite perception du choc qu'elle avait reçu.

Dès qu'elle put parler, ce fut pour questionner à son tour.

—Je veux savoir qui m'accuse ? fit-elle avec une insistance impérieuse.

—La loi.

—Ah !... vous n'avez pas de témoins.

—Nous en aurons.

—Et vos preuves ?

—Le portefeuille trouvé sur vous.

—Et puis ?

—L'empreinte fort reconnaissable de vos doigts sur le cou d'Isaac.

—Et puis ?

—La position de vos deux corps dans la barque,

—Et puis ?

—Certains indices que nous nous réservons de mettre en lumière.

—Et puis ?

—C'est tout... jusqu'à présent.

—Et c'est sur ces indications que vous basez cette imputation atroce ?

—Il en faut moins pour prouver un crime.

—Je jure que vous faites fausse route., monsieur.

—Vous nous direz tout ce que vous jugerez propre à nous éclairer.

—Dans ma prison, n'est-ce pas ? fit-elle avec un amer sourire.

—Dans la prison.

—Faites donc, je suis prête.

Le juge n'en continua pas moins l'horrible torture du questionnaire, passant au crible de ses investigations chaque minute de la soirée du meurtre.

Aux affirmations d'Ismérie, il opposa les naïves réponses de la famille du passeur qui venait de déclarer que Mme Morin, venue assez tard, paraissait triste, préoccupée, n'avait pas demandé d'argent, avait à peine parlé du fils soldat, et s'était retirée d'un air très abattu.

Cette réserve n'était pas naturelle chez une femme qui a besoin d'argent à tout prix.

Le juge concluait que la visite au passeur était une coïncidence fort heureuse qu'on cherchait à utiliser, ou bien encore, qu'après avoir obtenu le rendez-vous de Notre-Dame-de-l'Île avec l'usurier, Ismérie, pour s'y rendre, s'était créé l'alibi de cette apparition chez Pierre Pique.

Alors, selon toute probabilité, la question d'intérêt s'était débattue entre elle et Keiffer, dont on connaissait la rapacité proverbiale, dans des termes inacceptables.

Le juge présumait que les prétentions du juif étant extrêmes, une querelle violente avait dû s'élever. On en avait pour preuve des bruits ou des cris indistincts entendus par un paysan qui rentrait chez lui.

Sans doute, Ismérie aurait insisté avec violence pour obtenir l'argent que le juif entêté remettait peut-être en poche. Cet argent qu'elle voulait, coûte que coûte !... Cet argent qui représentait son honneur et sa position !...

Une lutte s'en serait suivie, une lutte dans laquelle il ne fallait pas oublier que la caissière, jeune, grande et robuste, possédait tous les avantages contre un vieillard chétif.

Il était donc à croire que le vieillard, avait tiré son couteau pour se défendre, lui et le portefeuille qu'on lui avait arraché.

A demi étranglé, il avait frappé ; blessée, elle avait incrusté ses doigts dans le cou du malheureux.

La lutte horrible, dans ses dernières secousses, les avait roulés l'un sur l'autre, l'un mort, l'autre mourante.

Ainsi reconstruite, cette scène sauvage offrait une vraisemblance que l'infortunée femme, au milieu de son horreur, reconnut avec épouvante.

—Ah ! s'écria-t-elle, je suis perdue !

Le juge se méprit à ce cri, et se déclara satisfait pour une séance, du résultat obtenu.

Ismérie, sans une larme, muette de saisissement, se laissa conduire en prison.

Il sembla d'abord à la malheureuse que tenter une